



Date : 28/07/2006

## Consortium de livres électroniques<sup>1</sup> : modèles économiques utilisés par les bibliothèques universitaires coréennes

Yeon-Hee Park  
Assistant de recherche  
KERIS (Knowledge & Research Information Center  
Korea Education & Research Information Service)  
Séoul, Corée du Sud  
[yaniep@keris.or.kr](mailto:yaniep@keris.or.kr)

*Traduit par : Evelyn Valarino  
Service de coordination des bibliothèques  
Université de Genève, Suisse*

Meeting:	<b>154 Acquisition et développement des collections, des publications en série et autres documents</b>
Simultaneous Interpretation:	Non

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 72ND IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL  
20-24 August 2006, Seoul, Korea  
<http://www.ifla.org/IV/ifla72/index.htm>

### Résumé

Les livres numériques ou livrels se révèlent une importante documentation électronique de nos jours. En 2000, les bibliothèques publiques coréennes ont commencé à en mettre à disposition et les bibliothèques universitaires leur ont emboîté le pas. Dans la présente étude, on examinera les modèles utilisés par le consortium coréen et on montrera comment le KERIS (Korea Education & Research Information Service) gère le consortium du livre électronique. Le KERIS utilise deux modèles consortiaux : l'un favorise l'abonnement, l'autre, l'achat en commun de nouvelles collections année après année. Les abonnements et les achats sont coûteux pour les universités du pays, lesquelles tentent d'instaurer un équilibre entre collections numérisées et collections imprimées. Le modèle est fort efficace et il s'intègre à une gestion prudente des collections universitaires.

### Table des matières

- I. Introduction
- II. Vue d'ensemble du KERIS et du RISS
- III. Modèles économiques du KERIS pour les ressources en ligne
- IV. Consortia KERIS des livres électroniques (e-books)
- V. Conclusion et suggestions

<sup>1</sup> E-books

## **I. Introduction : Tendances bibliothéconomiques en Corée**

Les bibliothèques évoluent. Une révolution conceptuelle a eu lieu dans les bibliothèques coréennes. La propriété des documents, principalement imprimés, a été remplacée par l'accès à distance de collections partagées. Les services pensés précédemment en fonction de la bibliothèque le sont maintenant en fonction des utilisateurs. L'équilibre entre les documents imprimés et numériques ainsi que les modalités d'archivage constituent des préoccupations majeures en Corée. Les principales préoccupations des bibliothèques universitaires en matière d'abonnement aux documents en ligne sont la réduction des crédits, la hausse des attentes des lecteurs, les besoins en nouvelles ressources, l'utilisation respectueuse du droit d'auteur (« fair use »), l'archivage, la disparité des tarifs ainsi que l'évaluation de l'efficacité des ressources en ligne. Aussi, la constitution d'un consortium représentait-elle une solution de choix pour les bibliothèques et le KERIS y a joué un rôle important.

## **II. Vue d'ensemble du KERIS et du RISS**

### **1. Bref historique du KERIS**

Le KERIS a été créé en janvier 1999 à titre d'institut gouvernemental sous l'autorité du ministère de l'Éducation et du Développement des ressources humaines. À la même époque, la loi coréenne sur le Service de l'éducation et de la recherche d'information a été promulguée. Le KMEC et le KRIC ont été réunis sous le nom de KERIS. La cible principale du KMEC était les écoles primaires et secondaires. Pour la première fois en Corée, un service central d'information pédagogique, « Edunet », fut lancé en septembre 1996. Le KRIC était en charge des sites universitaires et du premier service visant la compétitivité nationale de la recherche. Le RISS (« Research Information Service System) fut créé en mai 1998. En mars 2001, l'appellation « National Education and Research Information Center » fut attribué au KERIS par le ministère de l'Information et de la Communication. En avril 2002, ce dernier fut désigné centre national opérationnel pour le NEIS (National Education Information System) » par le Ministère. La même année, le « National Education Resource Sharing System » et le « National Digital Library Support System » furent lancés simultanément. En novembre 2003, les universités et les instituts de recherche du pays avaient rejoint le RISS. Dans le domaine de la standardisation du matériel pédagogique et des procédures de travail, le KERIS a obtenu la certification du KEM à titre de standard coréen pour les métadonnées éducatives (KS X 7001) et a été reconnu ISO 9001 par le KERIS Quality Management System en décembre 2004 et en juillet 2005.

### **2. Historique et principales activités du RISS**

Le RISS est un service qui fournit l'accès à l'information primaire et au texte intégral des articles de revues reconnues et aux thèses aussi bien en Corée qu'à l'étranger. Il est un service national et global de recherche documentaire en milieu universitaire et il contribue à la compétitivité comparative de la recherche. Quarante-quatre mille utilisateurs se sont inscrits lors de sa mise en service en 1998. En avril 2006, le système comptait plus de 840 000 utilisateurs inscrits et le taux d'utilisation décupla en cinq ans. Une synthèse plus fine des abonnés montre que plus de la moitié d'entre eux est constituée d'étudiants de licence et de premier cycle. Le corps enseignant et les chercheurs représentent 10% du groupe.





**- Critères de sélection des licences**

Il existe sept critères principaux pour la sélection des licences universitaires nationales de ressources en ligne:

1) ressources fortement utilisées pour la recherche scientifique, 2) ressources documentaires de haute qualité, 3) ressources prioritaires pour certaines disciplines, 4) ressources à sélection équilibrée en divers domaines, 5) ressources achetables à de bonnes conditions financières, 6) ressources appuyées d'un excellent service, 7) ressources proposant des licences universitaires nationales.

En plus de ces critères de sélection, sept autres aspects sont pris en compte : contenus, préservation, couverture thématique, couverture temporelle, efficacité, accessibilité, demandes et besoins.

**Tableau 1. Facteurs prioritaires dans la négociation de licences nationales**

<i>Facteurs</i>	<i>Premier choix</i>	<i>Deuxième choix</i>
Contenus	Texte intégral	index, résumés
Préservation	Permanente	Accès annuel
Couverture thématique	Sujet général	Spécialités
Couverture temporelle	Année en cours	Années antérieures
Efficacité	Accroissement d'utilisation	Taux d'utilisation
Accessibilité	Accessibilité pour tous	Accessibilité aux membres
Besoins	Augmentation des lecteurs, besoins élevés	Diminution des lecteurs, besoins élevés

**- Stratégie des subventions pour les licences**

Les subventions aux universités sont établies à partir des équivalents plein-temps (EPT), du taux d'utilisation de l'année précédente et de l'évaluation KERIS du partage des ressources entre universités. En ce qui a trait au taux de subventions, le KERIS avise qu'il varie entre 25 et 30% du coût total de la licence. Un taux de 50 à 100% est appliqué aux ressources en ligne acquises en permanence. La majorité des licences administrées par le KERIS le sont selon le principe des fonds assortis. Avec un certain pourcentage de subventions gouvernementales, le financement de petites bibliothèques peut s'avérer avantageux. Les chercheurs peuvent consulter nuitamment les contenus en s'enregistrant au RISS ou en se connectant grâce à leur laissez-passer d'utilisateur. Pour toute négociation de licences, un plafond de prix d'au moins trois ans est exigé et inscrit au contrat et une subvention minimale du KERIS est garantie pour le renouvellement des produits. Pour les consortiums de livrels, le KERIS subventionne les bibliothèques universitaires jusqu'à environ 40% du coût de la licence.

S'agissant des enquêtes statistiques menées en 2005, il s'avère que le budget moyen consacré aux documents en ligne pour les bibliothèques universitaires du pays s'élève à 210 000 \$ US et le tiers des universités offrant des programmes de quatre ans dispose de crédits de moins de 50,000 \$US par année.



**Tableau 3. Division en groupe pour les modèles de tarification (Cas numéro 2)**

Groupe	Années 1999 ~ 2002	Années 2003 ~ 2006
Groupe A	Inscriptions... maîtrise ou doctorat (EPT) plus de 1,300	Inscriptions... maîtrise ou doctorat (EPT) plus de 1,300
Groupe B	Inscriptions... maîtrise ou doctorat (EPT) 400 ~ moins de 1,300	Inscriptions... maîtrise ou doctorat (EPT) 500 ~ moins de 1,300
Groupe C	Inscriptions... maîtrise ou doctorat (EPT) moins de 400	Inscriptions... maîtrise ou doctorat (EPT) 100 ~ moins de 500
Groupe D	N/A	Inscriptions... maîtrise ou doctorat (EPT) moins de 100
Groupe E	N/A	Chercheurs (EPT) plus de 700
Groupe F	N/A	Chercheurs 300 ~ moins de 700
Group G	N/A	Chercheurs 100 ~ moins de 300
Group H	N/A	Chercheurs Moins de 100

**Tableau 4. Division en groupe pour les modèles de tarification (Cas numéro 3)**

Groupe	Années 1999 ~ 2002	Années 2003 ~ 2006
Groupe A	Diplômes de maîtrise ou de doctorat (4 ans d'études)	Diplômes de maîtrise ou de doctorat (4 ans d'études)
Groupe B	Maîtrise, premier cycle (4 ans d'études)/ 2 ans de collège	Diplôme de premier cycle (4 ans d'études)/ 2 ans de collège



**Illustration 2. Page d'accueil des consortiums KERIS (ACE)**











